

1. IDENTITE DU BATIMENT OU DU GROUPE DE BATIMENTS

nom usuel : Rue de Paris
variante : îlots V56, V57, N5, N6, N10, N11, N29, N30, N35, N38, N39, V56, V57 section sud ; V37, V38, V39 (place Auguste Perret), V40, section nord

numéro et nom de la rue :
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

nom : copropriétés
adresse :
téléphone : **fax :**

ETAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BATIMENT

commande :

Le plan d'urbanisme du centre ville du Havre comporte deux trames régulières orthogonales définies par Auguste Perret, l'une a pour origine l'axe de la rue de Paris, l'autre l'axe du boulevard François Ier.

L'identité formelle de la future rue de Paris a été étudiée par l'Atelier de Reconstruction du Havre entre 1947 et 1948. Pierre-Edouard Lambert dessinait deux rangées parallèles d'immeubles, dont une plus haute en second plan, sur chaque côté de la rue. Perret, quant à lui, projetait une longue voie droite, bordée de portiques, et dont les balcons continus et les corniches renforceraient les lignes de fuite. Ce choix, qui aurait renforcé le caractère monumental du centre, a été jugé trop uniforme et refusé en décembre 1948. Cependant l'allure générale de la rue de Paris a été déterminée par Perret qui désirait créer une continuité de composition urbaine entre la place de l'Hôtel de Ville et la rue de Paris. Mais la majorité des îlots qui la composent (exceptés ceux de la partie nord) ont été reconstruits par des architectes havrais, qui n'appartenaient pas à son Atelier.

architecte : Auguste Perret

autres architectes et intervenants : N5 : Léon Rochin, Combe, Daniel Rouquette, Henri Turet, Jean-Jacques Steinhauser; N6 : Pierre Feuillebois, Jacques Brunel, Cambre; N10 : André Zoppi, Serge Zoppi, René Déchenaud ; N11 : Pierre-André Jouan, L. R. Lelièvre,

Guy Verdoïa ; N29 : Henri Gastaldi, Maurice-Eugène Platel, Lucien Cahard ; N30 : Fernand Denis, Rey, Monnom ; N35 : Robert Royon ; N38 : Gérard du Pasquier, Jacques Lamy, Gaston Delaune ; N39 : Leroy, A. Rémy, Pierre Groené. V56 : Charles Labro, R. Baillot, Louis Laisné.

Section nord : Paul Branche, Pierre-Edouard Lambert, André Le Donné, Jacques Poirrier, André Hermant, Guy Lagneau, Henri Tougard. V38 Galeries modernes : Charles Fabre et Jean Le Soudier.

ingénieurs :

contractants : Thireau-Morel ; pieux exécutés par Paumelle & Cie.

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande : demandes de permis de construire : 1950 pour les îlots N5, N6, N10, N11, N29 ; 1952 pour N39 et V56 ; 1953 pour N30, N38.

période de conception : 1946-1953

durée du chantier : **début :** 1951 début des chantiers de huit îlots (N5, N6, N10, N11, N12, N29) **fin :** 23 mai 1952
achèvement du gros-œuvre du N11 ; 27 octobre-5 novembre 1952 achèvement de N6 ; inauguration des gros-œuvres des N5, N10 et N29. L'achèvement du N5 conclut la reconstruction de la rue de Paris.

inauguration : 1954 : ouverture des Galeries modernes (V38).

ETAT ACTUEL DU BATIMENT

usage : logements et boutiques

état : état variable selon les immeubles mais plutôt mauvais, les sous-faces des balcons et les colonnes ont rarement été ravalées (à cause d'un problème de distinction des domaines privés et publics) et de nombreux parements et ossatures ont été peints. Les rez-de-chaussée ont beaucoup évolués depuis la reconstruction en subissant de nombreuses mutations (menuiseries, graphismes, architectures intérieures). Une étude urbaine est en cours. Le règlement de ZPPAUP permet de revenir progressivement à l'état d'origine des immeubles.

résumé des restaurations et travaux avec les dates :
ravalements des façades.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :
Fonds Contemporain, demandes de permis de construire par îlots :
V56 PC771/50 et 409/49
N5 PC 423/50
N6 PC 418/50
N10 PC 430/50
N11 PC 420/50
N29 PC 434/50
N35 PC 583/53
N38 PC 231/53
N30 PC 255/54
V38 PC 22/49 et 694/51 (Galeries modernes).
Fonds André Le Donné 337 W (place du Marché aux fleurs, V39).
Fonds Jacques Tournant.
Dossiers documentaires du Muséum 35/4 et de l'église Notre Dame 29/1.

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéro Mérimée IA00130245 et IA00130250 (Galeries modernes).

- Archives de la Commission des Monuments Historiques, Plans et dessins, t.IV La Normandie – Paris : Direction du Patrimoine, 1994, n°869 (plans n°49387 ½).

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

- Abram (Joseph), *Perret et l'école du classicisme structurel, 1910-1960*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.
- Abram (Joseph), *L'équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*, École d'Architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Abram (Joseph), *Auguste et Gustave Perret, une monographie, 1^{ère} partie : architecture, entreprise et expérimentation*, École d'architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Gargiani (Roberto), *Auguste Perret*, Paris, Gallimard/Electa, 1994.
- Barot (Sylvie) et Etienne (Claire), *Le Havre, Auguste Perret, le centre reconstruit*, Itinéraire du Patrimoine n°78, Rouen, 1995.
- Abram (Joseph), *L'architecture moderne en France, tome 2 Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999.
- Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999.
- Lauvray (Annabelle), *La fonction commerce dans la rue de Paris au Havre de 1946 à nos jours*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Fabienne Chevallier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004.
-

4. DESCRIPTION DU BATIMENT

La rue de Paris relie la place de l'Hôtel de Ville au Front de mer sud, perpendiculairement à l'avenue Foch. Coupée en deux par la place Gambetta, elle est uniquement bordée de trois îlots dans sa première section.

C'est une artère très commerciale conçue en tant que telle. L'agencement des immeubles qui la composent a été étudié avec le dessein de mettre en avant les commerces. Les architectes se sont efforcés de réduire à leur strict minimum les éléments susceptibles de couper les vitrines (poteaux d'ossature, cadres de menuiseries, entrées d'immeubles). Comme dans les ISAI, dont la partie centrale constitue la fraction de la rue de Paris côté place de l'Hôtel de Ville, les boutiques occupent le rez-de-chaussée et l'entresol, en retrait sous les immeubles d'habitation. Un trottoir de 4,50 mètres est ainsi dégagé, dont 3 mètres se trouvent sous les appartements de façade du premier étage et constituent une galerie bordée de colonnade, de 5,20 mètres de haut (la hauteur varie entre les parties nord et sud), qui protège les promeneurs de la pluie et du vent. Perret pensait que la « ville serait plus agréable si elle était dotée d'une circulation à l'abri ». Le principe du portique a été prolongé autour de l'église Notre-Dame et de la place du Vieux-marché, ainsi que sur le côté sud de la Place Gambetta. Selon ses propres mots, Perret voulait faire « des choses monumentales à l'échelle réduite ; un ordre de colonnades de 6,50 mètres, divisé en quatre parties dont trois au centre et une moitié de chaque côté, ce qui permettrait de varier à l'infini la disposition des fenêtres, tout en ayant un ordre. »

Les différents architectes étaient tenus de respecter ce balcon-abri ininterrompu au premier étage, la hauteur des trois étages au-dessus de l'entresol, la corniche au-dessus du dernier étage et la trame de base de 6,24 mètres. La fenêtre verticale prédomine, les toits sont plats, les matériaux de construction laissés apparents. En revanche, les architectes étant libres pour dessiner les façades, plusieurs styles de colonnades se succèdent : colonnes cylindriques (N11), cannelées (N5, N10, V56), à chapiteaux à facettes et feuilles de lotus (N10), à chapiteaux géométriques (V37), sans chapiteaux (N5, V11), colonnes similaires à celles du Musée des Travaux publics de Perret (N37).

Parmi les autres variantes formelles, on peut relever : un remplissage en dalles de pierre reconstituée à l'extérieur (N35, N38) ; un second balcon-filant (V37) ; des cadres de baie saillants (N29) ou en retrait du mur de façade (N5) ; des loggias (N35, N5) ; de grandes fenêtres (N29) ; une trame effacée au profit d'une horizontalisation des étages grâce au débord des dalles de planchers formant bandeau mouluré (N10) ; une variante dans la forme des baies sur la même ordonnance d'architecture (N6 et V56, à côté l'un de l'autre).

Son orientation nord-sud et la faible hauteur de ses immeubles rend la rue de Paris ensoleillée. Ses îlots, qui mesurent 50 mètres sur 28, sont les plus petits de la reconstruction. La profondeur réduite des immeubles permet à la lumière naturelle d'éclairer chaque pièce. Les appartements sont pourvus d'une cheminée, de nombreux placards et leur cuisine est située sur cour.

Les « Galeries modernes » (V38) qui remplacent les anciennes « Galeries du Havre », abritent 1500 m² de magasins et des bureaux. Pour se distinguer du reste de la rue, des colonnes cylindriques marquent les travées de ses trois étages.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BATIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Pour la plupart des fondations, les pieux ont été moulés dans le sol (système de l'entreprise Paumelle).

La trame de 6,24 mètres adoptée pour l'ossature permet de standardiser les éléments de maçonnerie ou de menuiserie. Les points d'ossature du portique de la rue de Paris ont donc été implantés tous les 6,24 mètres, excepté pour les ossatures des immeubles de l'îlot N38, réparties de manière à permettre des portées courantes de planchers (3,12 et 4,68 mètres) plus économiques aux yeux de l'architecte.

Les parties apparentes des ouvrages en béton armé (poteaux de portiques, sous faces des balcons ou des auvents, faces vues des chaînages de planchers et des corniches) ont été faites avec des coffrages en bois corroyé très soignés puis ont été grésées à la pierre jusqu'à l'obtention de

surfaces unies. En revanche, des coffrages ordinaires ont été utilisés pour les poutres de plancher, les poteaux intérieurs et les faces non apparentes des chaînages et des corniches.

Les murs de façade de l'îlot N38 sont en béton cellulaire banché porteur. Le remplissage et les cloisons de l'îlot N30 sont en blocs « Durox », un béton alvéolaire léger. L'isothermie et l'insonorisation des planchers ont été obtenues par du béton cellulaire.

Les cadres de baies et les escaliers sont préfabriqués.

2. appréciation sociale :

Avant-guerre, la rue de Paris, qui liait réellement la cité au port, était l'axe le plus vivant du centre mais aussi le plus dense. Depuis la reconstruction, la densité a été mieux répartie mais l'animation du centre-ville n'est jamais parvenue à rejoindre à nouveau le quai, malgré le nombre des commerces sur tout le parcours de la rue de Paris. Parmi les facteurs négatifs, le vide créé par la petite place Perret suivie de l'immense place Gambetta forme une frontière et pénalise fortement les commerces de la seconde partie de la rue. D'autres zones de la ville ont acquis après-guerre un rôle plus important dans la vie quotidienne des Havrais. Le changement contextuel du port a également été très influent dans la baisse de fréquentation des commerces.

Le tronçon entre la place de l'Hôtel de Ville et la place Gambetta a acquis un statut plus noble que le second tronçon, grâce à l'installation dès le départ des commerces les plus emblématiques (Bisserier et Caron, les Galeries modernes).

3. appréciation artistique et esthétique :

Grâce aux indications renfermées dans le *Programme d'aménagement* et à la vérification de la qualité des projets par les architectes de l'Atelier, les architectes locaux ont créé des volumes simples, structurés en combinaisons élémentaires, assurant à la composition d'ensemble de la rue une grande cohérence. Le principe d'identité entre la structure et l'apparence a conduit à la linéarité orthogonale du traitement architectural où aucun ornement superflu ne bouleverse la lecture de l'ossature et les rythmes des pleins et des vides.

Le maire de l'époque, Pierre Courant, avait exprimé le désir que les balustrades des balcons soient d'un modèle différent de celles des ISAI afin de rompre la monotonie que des constructions trop semblables tout au long de la rue de Paris risquaient de créer.

Les dossiers des îlots qui se trouvent dans la zone de visibilité de l'église Notre-Dame (1574-1636) et du Muséum d'histoire naturelle (1760), classés monuments historiques, ont été soumis à l'architecte en chef des Monuments historiques. Une vue sur le Muséum (dont il ne reste que le corps principal) a été ménagée entre les immeubles reconstruits. Quant à l'église, très endommagée par les bombardements, elle est en retrait de la rue avec un parvis dont le sol est décaissé. Les immeubles qui bordent la place sont également pourvus d'une galerie. Une vue sur son chevet a été dégagée depuis le Front de mer sud.

4. statut canonique (local, national, international) :

Auguste Perret a été marqué par son voyage en Italie dans les années 1930. La rue de Paris donne une version, après la Seconde Guerre mondiale, d'une forme urbaine développée notamment à Turin, Milan ou Bologne (où les architectes ont conservé la typologie des rues à galeries à travers les siècles, du 16^{ème} siècle jusque dans les années 1950), mais aussi à Tunis, Casablanca ou Dakar dans les années 1930.

Perret a reconstitué l'ancienne rue de Paris en l'anoblissant. Il a voulu réinterpréter de façon structuriste le principe de la galerie de la place des Vosges à Paris au 17^{ème} siècle et de la rue de Rivoli sous le 1^{er} Empire. Il s'inscrit ainsi une fois de plus dans la lignée du classicisme en réinterprétant des composants traditionnels du vocabulaire classique comme la colonnade, la modénature, la corniche ou l'attique.

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Plusieurs architectes de la Reconstruction ont utilisé un système similaire à celui de la rue de Paris, de façon récurrente au bord de la mer : Fernand Pouillon, sous la direction d'Auguste Perret, élève un portique à arcades pour le Vieux-Port de Marseille (1949-1953) ; le Front de mer de

Royan est scandé de portiques (Louis Simon) ; D. Badani construit un portique commerçant dans les immeubles du quai de la Consigne à Sète. Mais on en trouve aussi à l'intérieur du pays : dans son « Plan 50 » de Douai, Henri Chomette place les boutiques des immeubles de la place d'Armes et de la place du Général Leclerc derrière des arcades ; Jacques André et Raymond Malot à Saint-Dié dans les Vosges dessinent une architecture uniforme le long d'une rue commerçante dont ils protègent les trottoirs par une marquise (1947-1957) ; à Abbeville, Claude Tambuté et J. M. Lafon (1952) bâtissent encore des portiques ; à Mulhouse Pierre-Jean Guth conçoit un immeuble annulaire avec galerie sous portique (1953).

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

2. photographies et dessins récents :

photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, 2004) :

- Paris 001 : tronçon sud de la rue
- Paris 002 : Les Galeries Modernes
- Paris 003 : N5
- Paris 004 : N35
- Paris 005 : V56
- Paris 006 : N6
- Paris 007 : N10
- Paris 008 : N10 avec vue sur le Muséum
- Paris 009 : place de l'église Notre-Dame
- Paris 010 : N39
- Paris 011 : N38
- Paris 012 : N29
- Paris 013 : N11
- Paris 014 : place Perret

.....
Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram ; juin 2004)